

## Stratégie en faveur de la biodiversité

---

### Activité de participation publique

#### Consultation sur la version préliminaire de la Stratégie

##### Date et heure

- Rencontre à huis clos avec les partenaires de la Stratégie : Lundi 7 avril 2025, 13 h 30
- Rencontre publique : Lundi 7 avril 2025, 19 h

##### Lieu

En ligne, par visioconférence

##### Activité réalisée à la demande du :

Conseil exécutif

---

### Projet

Par la réalisation de la Stratégie en faveur de la biodiversité, la Ville de Québec a pour objectif de se doter d'un outil de planification pour conserver la biodiversité, l'intégrer dans la ville et favoriser l'accès de la population à la nature.

L'élaboration de cette stratégie est un des engagements annoncés par la Ville de Québec lors de la 15<sup>e</sup> conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique des Nations unies (COP 15) tenue à Montréal en décembre 2022. Ceux-ci incluent également de :

- Poser la candidature de Québec comme région de la biosphère de l'UNESCO;
- Faire de la conservation de la biodiversité un pilier du futur Plan d'urbanisme et de mobilité.

La Stratégie permettra de donner, au sein d'un même document de planification, une vision ambitieuse et cohérente en matière de conservation et de mise en valeur des milieux humides et hydriques, des milieux boisés et de la nature en général. Sans s'y limiter, les thèmes abordés dans la stratégie porteront sur les milieux naturels, les pratiques municipales ainsi que la sensibilisation et la mobilisation citoyenne. Les actions en matière de biodiversité contribuent au défi collectif de la résilience, inscrit dans la [Stratégie de développement durable de la Ville](#).

##### Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=542>

---

## Participation

### Membre du conseil municipal :

Marie-Josée Asselin, vice-présidente du comité exécutif responsable de la biodiversité

### Personnes-ressources de la Ville:

Marie-Josée Coupal, conseillère en environnement, Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement

Andréanne Meilleur-Gaudreau, conseillère en urbanisme, Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement

### Animation de la rencontre

Dominique Gagnon, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

### Participation du public

- **Consultation à huis clos avec les partenaires** : 27 personnes participantes
- **Consultation publique** : 43 personnes participantes

---

## Questions et commentaires des partenaires

- **Intervention 1:** Un commentaire est formulé à l'égard du fait que les moyens proposés par la Stratégie se situent à différents niveaux et que cela peut entraîner une certaine confusion. Par exemple, la conciliation est présentée comme un résultat à atteindre, alors que la gestion multi-usage est un moyen pour atteindre ce résultat. Cela étant dit, bien que le participant estime que certaines améliorations pourraient être apportées à la Stratégie dans sa structure, il souligne la qualité du document, qu'il juge très complet.

**Réponse de la Ville :** *La conciliation ne fait pas partie de la conservation. La Stratégie met en lumière qu'au sein du périmètre d'urbanisation de la ville de Québec, il y a des sites où il n'y a aucune mesure de conservation actuellement, mais où il pourrait y avoir une conciliation des usages afin d'obtenir un gain pour la conservation des milieux naturels.*

*Une version synthétique du document sera réalisée lors de l'adoption afin d'en faciliter la compréhension.*

- **Intervention 2 :** Un participant se questionne à savoir dans quelle mesure et quelle forme pourrait prendre la contribution des grands propriétaires de la ville de Québec.

**Réponse de la Ville :** *Plusieurs mesures de la Stratégie font appel au partenariat afin d'implanter de nouvelles façons de gérer la végétation. Les grands propriétaires, notamment Hydro-Québec, pourraient être sollicités pour la mise en place de corridors de biodiversité.*

- **Intervention 3** : Un participant estime que la définition de « milieu naturel » est sujette à interprétation.

***Réponse de la Ville** : Dans la Stratégie, les milieux naturels considèrent les milieux humides, hydriques et boisés. Cependant, il n'est pas exclu que cela puisse évoluer. Par exemple, les friches et les prairies pourraient éventuellement être considérées dans la définition.*

- **Intervention 4** : Une participante se questionne à savoir quels sont les indicateurs qui permettront d'évaluer la mobilisation citoyenne.

***Réponse de la Ville** : Nous avons des indicateurs de suivi, notamment par l'entremise d'un sondage réalisé au début de l'année 2025 concernant le degré d'ouverture et le niveau d'adhésion à certaines mesures de la Stratégie. Il nous est également possible d'évaluer la proportion de personnes qui ont déjà adopté certaines pratiques, comme la gestion écologique de leur gazon. Ainsi, nous pourrions évaluer l'évolution de ces éléments en 2040.*

*Par ailleurs, la Stratégie inclut plusieurs actions afin de favoriser les actions citoyennes. Les indicateurs nous permettront d'évaluer le respect de nos engagements à cet égard.*

- **Intervention 5** : Un participant mentionne qu'il aurait souhaité qu'un engagement vise à limiter le développement immobilier dans les milieux naturels. Or, il estime que la Stratégie est un pas dans la bonne direction et espère que les autres décisions municipales seront cohérentes avec ces engagements.

- **Intervention 6** : Un participant se questionne à savoir si la question d'équité territoriale est considérée dans la Stratégie et quels pourraient en être les indicateurs.

***Réponse de la Ville** : Ça fait partie des objectifs de la Stratégie, mais l'équité territoriale sera traduite plus finement dans d'autres plans, comme le Plan Climat et la Vision de l'arbre. Cependant, cet élément fera partie des critères pour déterminer les corridors de biodiversité, qui seront intégrés dans les milieux de vie.*

- **Intervention 7** : Concernant les espèces envahissantes, un participant s'interroge sur les critères qui seront considérés pour l'éradication ou non de certaines colonies ou espèces.

***Réponse de la Ville** : Le deuxième objectif de la Stratégie aborde cette question. Il est précisé qu'il est nécessaire de développer un programme détaillé et identifier les priorités en matière de lutte aux espèces envahissantes. Ces mesures devront être élaborées et mises en œuvre de façon concertée, avec les partenaires.*

- **Intervention 8** : Un participant s'interroge sur la forme que peut prendre un corridor écologique.

***Réponse de la Ville** : La connectivité écologique est définie à la page 34 du document.<sup>1</sup> Les corridors peuvent être continus ou sous forme de « pas japonais ». Ainsi, le réseau écologique peut se décliner à différentes échelles.*

---

<sup>1</sup> Version préliminaire de la [Stratégie en faveur de la biodiversité](#)

- **Intervention 9** : Un partenaire affirme qu'il poursuivra la collaboration afin de mobiliser les grands propriétaires et les promoteurs immobiliers pour contribuer à l'effort de conservation et de protection des milieux naturels. Il estime que la Stratégie les accompagnera dans leurs efforts de mobilisation.

### Questions et commentaires du public

- **Intervention 1** : Une participante mentionne que le portrait fait état de 600 boisés dans le périmètre urbain et que de ce nombre, près de la moitié se trouvent sur des terrains privés. Doit-on comprendre que la cible de 40 % ne concerne que les terrains municipaux et que les terrains privés pourraient être exclus des mesures de conservation?

**Réponse de la Ville** : La cible de 40 % concerne tout le territoire de la ville de Québec. Il est vrai que pour appliquer des mesures de conservation, la Ville doit être propriétaire du terrain. Il y a certaines acquisitions qui sont considérées pour favoriser la mise en œuvre de mesures de conservation.

Par ailleurs, on mentionne que le règlement de contrôle intérimaire est venu assurer la conservation des milieux humides d'intérêt qui ont été identifiés dans le Plan régional des milieux humides et hydriques<sup>2</sup> (PRMHH), dont certains sont situés dans le périmètre d'urbanisation et dont certains sont boisés. Il y a donc une partie de ces terrains qui ont fait l'objet d'une réglementation pour encadrer ou prohiber certains des usages.

- **Intervention 2** : Un participant souhaite connaître le budget qui accompagnera la mise en œuvre de cette Stratégie.

**Réponse de la Ville** : Un budget d'environ 400 000 \$ est réservé pour des activités à l'égard de la biodiversité pour l'année 2025. Cependant, le financement est assuré par plusieurs autres programmes qui permettent de poser les actions prévues dans la Stratégie. Cette dernière permettra, entre autres, d'obtenir des subventions d'autres paliers de gouvernement.

- **Intervention 3** : Un participant s'interroge au sujet de la désignation de Québec comme région de biosphère de l'UNESCO<sup>3</sup>. Est-ce que cela impose des contraintes ou des obligations à la Ville?

**Réponse de la Ville** : Il est d'abord précisé que la région de biosphère concerne l'échelle de l'agglomération de Québec (Ville de Québec, Saint-Augustin-de-Desmaures et L'Ancienne-Lorette). Cela n'impose pas d'obligation supplémentaire pour la Ville. Cependant, les objectifs poursuivis par une région de biosphère suggèrent plusieurs actions concrètes, dont la conservation de la biodiversité, la recherche, la transition socioécologique et la réconciliation avec les peuples autochtones. L'identification des différentes zones de la région était une étape de la démarche (aires centrales, zones tampons et zones de transition). Ainsi, afin de préserver la désignation, nous avons

---

<sup>2</sup> Plan régional des milieux humides et hydriques ([PRMHH](#))

<sup>3</sup> Projet de [Région de biosphère](#)

*l'obligation de démontrer que la région n'a pas perdu de superficie d'aire centrale et que nous nous sommes comportés de façon exemplaire pour atteindre les objectifs.*

- **Intervention 4 :** En citant l'exemple du Parc naturel de la Sagamité, un citoyen s'informe à savoir si la Ville a l'intention de préserver des espaces exclusifs à la recherche?

***Réponse de la Ville :** La notion de conservation n'exclut pas d'emblée la fréquentation d'un parc par la population. Un plan directeur sera élaboré afin de définir les activités permises dans ce parc. La programmation pourrait être axée sur des activités extensives qui ont peu d'impact sur les milieux naturels. La recherche, l'observation d'oiseau, la randonnée pédestre sur sentiers en sont de bons exemples.*

- **Intervention 5 :** Un participant souhaite connaître la définition d'un outil collaboratif

***Réponse de la Ville :** Il s'agit de plateformes d'échanges d'information à l'égard de la biodiversité qui prennent la forme, notamment, de cartes interactives. Certaines peuvent être ouvertes au public. D'autres peuvent être développées afin de faciliter la collaboration avec les différents partenaires.*

- **Intervention 6 :** Un participant souhaite connaître la composition du comité de suivi.

***Réponse de la Ville :** Cela demeure à définir.*

- **Intervention 7 :** Une participante suggère de s'inspirer de la Ville de Chicago afin de favoriser l'implantation de jardins biodiversifiés, de prairies fleuries, etc. Elle souligne les avantages liés à ces mesures, notamment concernant le coût d'entretien et l'esthétisme des aménagements.

***Réponse de la Ville :** La gestion différenciée est une mesure déjà déployée sur le territoire.*

- **Intervention 8 :** Une participante se questionne sur les projets en cours ou à venir pour le quartier Saint-Louis.

***Réponse de la Ville :** Un appel à projet destiné aux conseils de quartier est en cours pour subventionner des initiatives locales en faveur de la biodiversité.*

- **Intervention 9 :** Une participante s'intéresse aux ruches et souhaite connaître la procédure pour s'en procurer une.

***Réponse de la Ville :** Ce n'est pas la Ville de Québec qui gère les ruches d'abeilles. On lui suggère de s'informer auprès des organismes responsables.*

- **Intervention 10 :** Une participante souhaite savoir si la stratégie permettra à la Ville de se doter de davantage de moyens pour imposer des restrictions aux promoteurs dans les projets de développement immobiliers.

***Réponse de la Ville :** Bien que la Stratégie n'ait pas pour effet d'accorder plus de pouvoirs à la Ville, elle permet d'avoir une vision qui se traduira ultimement dans les documents de planification, dont le futur Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM)<sup>4</sup>. Il est*

---

<sup>4</sup> [Plan d'urbanisme et de mobilité](#)

également souhaité que la Stratégie permette de développer des outils pour mieux accompagner les développements et favoriser des pratiques respectueuses de la biodiversité.

- **Intervention 11** : Une citoyenne se demande s'il pourrait être considéré d'exiger un certain pourcentage d'aire verte dans les aires de stationnement.

**Réponse de la Ville** : Un règlement récemment adopté<sup>5</sup> contient des dispositions visant à encadrer la plantation d'arbres dans les aires de stationnement. Par ailleurs, depuis 2023, la Ville impose une taxe sur les grands espaces imperméables sur son territoire afin de favoriser leur reconversion et leur verdissement<sup>6</sup>.

- **Intervention 12** : Un citoyen s'interroge sur la forme que peuvent prendre les corridors écologiques.

**Réponse de la Ville** : La connectivité écologie est définie à la page 34 du document. Les corridors peuvent être continus ou sous forme de « pas japonais ». Ainsi, le réseau écologique peut se décliner à différentes échelles. Par exemple, les lignes d'Hydro-Québec constituent des opportunités intéressantes afin de relier des noyaux de biodiversité, soit des milieux naturels avec un fort intérêt écologique.

- **Intervention 13** : Un citoyen s'inquiète de la protection des cours d'eau. Il souligne, entre autres, que les activités récréatives ont souvent des impacts négatifs sur la biodiversité. Par exemple, en milieu aquatique, elles constituent une nuisance considérable et s'illustrent comme le principal vecteur d'introduction des espèces envahissantes. Il mentionne que l'Association des riverains du lac Saint-Charles a développé une équation entre l'accessibilité et la protection des milieux aquatiques. Il souhaite avoir l'occasion de présenter leur approche à l'élue responsable de la biodiversité, madame Marie-Josée Asselin.

**Réponse de la Ville** : Madame Asselin s'engage à contacter l'Association des riverains du lac Saint-Charles.

- **Intervention 14** : Une personne souhaite connaître la définition des éléments suivants : habitats floristiques, habitats fauniques et milieux naturels.

**Réponse de la Ville** : Concernant les milieux naturels, il s'agit de milieux humides, hydriques ou boisés. Les habitats fauniques et floristiques sont quant à eux définis dans la Loi sur la protection du patrimoine naturel<sup>7</sup>.

- **Intervention 15** : Une citoyenne mentionne que l'on retrouve des milieux naturels d'intérêt, dont des boisés, sur des propriétés privées. Elle se questionne à savoir comment s'assurer que les futurs développements n'aient pas d'impact sur la biodiversité de ces secteurs.

---

<sup>5</sup> [R.V.Q. 3379](#) – Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux exigences de plantation d'arbres

<sup>6</sup> [R.V.Q. 3239](#) – Règlement sur l'imposition d'une taxe sur les grandes surfaces imperméables

<sup>7</sup> [Loi sur la protection du patrimoine naturel](#)

**Réponse de la Ville :** *Il n'est pas possible pour la Ville d'appliquer un zonage de conservation sur des terrains privés. Cela dit, en collaboration avec les partenaires en conservation, il est possible d'inciter les propriétaires privés à faire des dons ou à se doter de mesures de conservation, par exemple.*

- **Intervention 16 :** Une personne s'interroge au sujet des outils géomatiques qui seront développés et démontre un intérêt envers les cartes interactives.

**Réponse de la Ville :** *L'intention est effectivement de développer des cartes interactives. L'objectif est également de partager certaines données pour que les utilisateurs puissent les intégrer dans leurs propres outils géomatiques.*

- **Intervention 17 :** Une citoyenne se questionne à savoir si un règlement pourrait éventuellement exiger les propriétaires à poser des actions contre la propagation des espèces envahissantes.

**Réponse de la Ville :** *Une section de la Stratégie est justement dédiée à la lutte aux espèces envahissantes. Il est souhaité de déployer un programme plus concerté en la matière. La Ville pose déjà des actions en ce sens, mais on rappelle qu'une priorisation est nécessaire étant donné l'ampleur du problème. La Ville a également étudié la possibilité d'ajouter des espèces au règlement sur les nuisances. Cela dit, les études montrent que la sensibilisation et l'éducation sont des mesures plus porteuses.*

- **Intervention 18 :** Un participant se questionne au sujet de l'impact de la Stratégie sur les règlements d'urbanisme. Est-ce qu'elle pourrait contraindre les nouveaux développements à respecter certaines normes afin de favoriser le maintien de la biodiversité.

**Réponse de la Ville :** *Les mesures les plus efficaces pour rencontrer les engagements seront retenues. Ainsi, l'inclusion de certaines normes aux règlements pourrait être envisagée.*

- **Intervention 19 :** Un participant demande si l'équipe du projet de stratégie a été consultée dans le cadre du Plan particulier d'urbanisme du secteur sud de l'Aéroport<sup>8</sup>.

**Réponse de la Ville :** *Il s'agit d'un secteur identifié dans le cadre du PRMHH pour la conciliation. L'équipe a collaboré pour s'assurer du maintien de corridors de biodiversité dans la planification de ce secteur.*

- **Intervention 20 :** Un participant demande s'il serait possible d'avoir pour cible que chaque citoyen ait accès à un espace vert dans un rayon de 10 minutes de marche, par exemple.

**Réponse de la Ville :** *C'est un indicateur qui est considéré et pris en compte dans différents documents de planification de la Ville, notamment le Plan des parcs et des espaces locaux et le PUM. L'accessibilité aux milieux naturels demeure néanmoins une préoccupation de la Stratégie.*

---

<sup>8</sup> [PPU du secteur sud de l'Aéroport](#)

- **Intervention 21** : Un citoyen se questionne sur l'intérêt d'être désignée région de biosphère de l'UNESCO.

**Réponse de la Ville** : *Il s'agit d'une vision du territoire. Cela constitue un engagement de l'agglomération à mieux planifier et mieux conserver les milieux naturels. La démarche se veut fédératrice en impliquant tous les acteurs du territoire envers l'objectif commun d'assurer la transition socioécologique. Il s'agit d'une belle reconnaissance pour l'agglomération de Québec et qui la rend attrayante à différents égards.*

- **Intervention 22** : Une personne propose à la Ville de constituer une banque de graines afin de préserver des espèces pour une plantation future. Il cite en exemple les frênes, lesquels ont dû être coupés massivement en raison d'une maladie. Il suggère que des frênes pourraient être replantés une fois la maladie éradiquée afin d'assurer une diversité d'espèces sur le territoire et d'en éviter l'extinction.

**Réponse de la Ville** : *La banque de graines n'est pas une idée qui a été explorée jusqu'à présent, mais qui pourrait éventuellement être considérée. Cela dit, le chapitre sur l'agriculture urbaine fait la promotion des semences patrimoniales. De plus, la Ville distribue des semences lors de différents événements. Finalement, on cite l'exemple de l'orme qui est réintroduit de façon graduelle sur le territoire suivant une épidémie.*

- **Intervention 23** : Un participant s'interroge à savoir si la Stratégie s'intéresse aux jardins communautaires.

**Réponse de la Ville** : *La Stratégie reconnaît l'importance de l'agriculture urbaine pour la biodiversité. La Ville a déjà adopté un Plan d'action en agriculture urbaine<sup>9</sup> qui illustre l'engagement de la Ville à poursuivre de déploiement de l'offre en jardins communautaires et collectifs.*

- **Intervention 24** : Concernant les plantes envahissantes, une participante suggère de fournir du matériel tel que des couvertures épaisses pour lutter contre leur propagation.

- **Intervention 25** : Une personne demande comment cette Stratégie pourra s'arrimer avec les ambitions de développement de la Ville. Cela lui semble incompatible.

**Réponse de la Ville** : *La conservation des milieux naturels n'a pas encore été spatialisée. La planification intégrée des besoins devra tenir compte des objectifs en matière de conservation. C'est d'ailleurs l'objet du PUM qui est présentement en élaboration.*

- **Intervention 26** : Un participant souligne l'importance de considérer les plantes indigènes. Il faudrait que la réglementation soit plus souple afin de favoriser leur maintien puisque plusieurs d'entre elles dépassent la hauteur permise. Est-il envisagé de modifier le règlement pour augmenter la limite autorisée pour éviter qu'elles ne soient considérées comme des nuisances?

**Réponse de la Ville** : *Le règlement a été modifié pour permettre davantage de hauteur dans le cas des jardins biodiversifiés. Il faut permettre aux gens de faire la différence*

---

<sup>9</sup> [Plan d'action en agriculture urbaine](#)

*entre un jardin qui est entretenu et celui qui ne l'est pas. L'objectif de la Ville est de bien accompagner le changement de paradigme. On rappelle cependant que les jardins de biodiversités nécessitent un certain entretien et ne peuvent être laissés à l'état naturel. Cela permet de bien les intégrer dans l'environnement urbain dans lesquels ils sont implantés.*

- **Intervention 27** : Un citoyen se questionne à savoir si les jardins de biodiversités peuvent être aménagés en façade.

**Réponse de la Ville** : *Oui, c'est déjà le cas.*

---

## Nombre d'interventions

9 interventions des partenaires et 27 interventions du public pour un **total de 36 interventions**

---

## Réalisation du rapport

### Date

14 mai 2025

### Rédigé par

Dominique Gagnon, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications